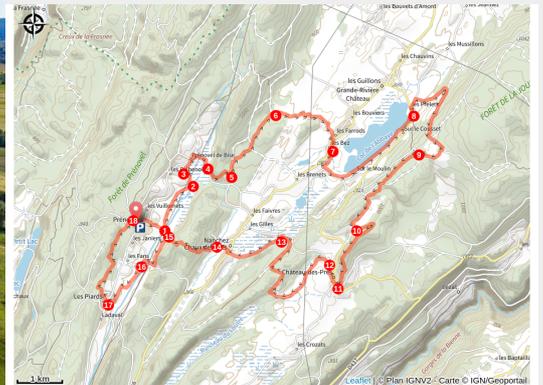


Merveilles du Grandvaux - 80N

CC La Grandvallièrre - Nanchez



Lac de l'Abbaye (© UpDrone/Jura Tourisme)



Comme par magie, l'alternance de forêts, de pâtures et de lacs atténue la notion de distance et la difficulté de ce parcours spécial VTT électrique.

De la combe tourbeuse du Nanchez au lac de l'Abbaye, chemins blancs et sentiers escarpés à l'écart des habitations, vous emmènent à la découverte du relief grandvallier et de ses points de vue admirables.

Suivre le balisage VTT n°80 noir

Itinéraire officiel - [réseau Geotrek du Parc naturel régional du Haut-Jura](#)

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 3 h 30

Longueur : 33.3 km

Dénivelé positif : 883 m

Difficulté : Très difficile

Type : Boucle

Thèmes : Au fil de l'eau, Naturel, VTAE

Itinéraire

Départ : Prénovel (Nanchez)

Arrivée : Prénovel (Nanchez)

Balisage : ➡ Boucle VTT

Communes : 1. Nanchez
2. Grande-Rivière-Château

Profil altimétrique



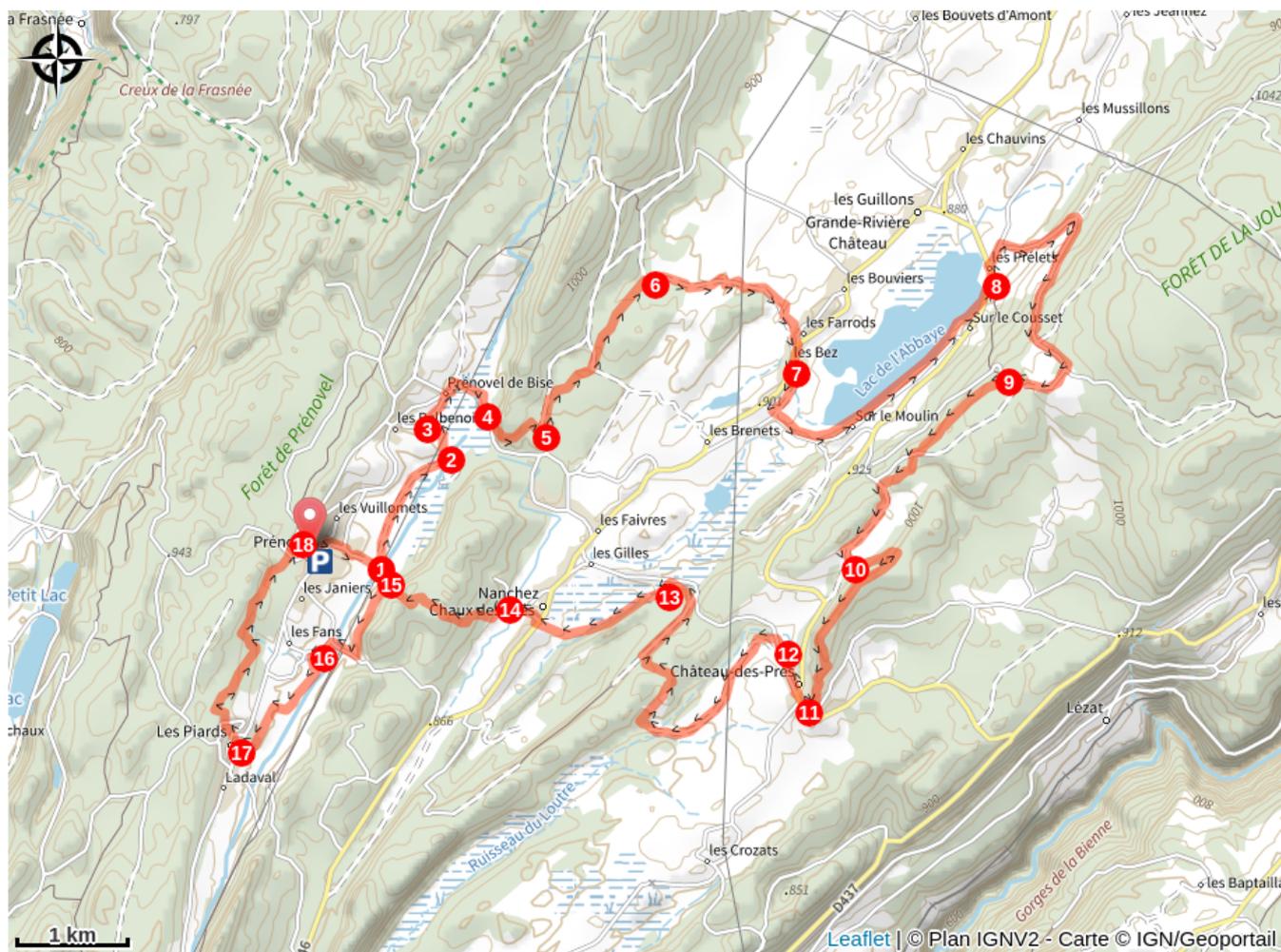
Altitude min 855 m Altitude max 1064 m

Au départ de **PRENOVEL**, suivre la direction de la tourbière afin de traverser le hameau et arriver à **La Vigne**.

1. Sur le chemin blanc à gauche, passer **Le pont des Janiers** et rejoindre **La Passerelle**.
2. Une halte découverte de la tourbière est possible sur votre droite (accès interdit aux vélos).
3. Après avoir traversé le champ, rejoindre **PRÉNOVEL DE BISE** par la route goudronnée à droite et se diriger à droite sur la route départementale vers **Le Pontet**.
4. Par un sentier escarpé pentu, arriver au **BELVÈDÈRE SUR LE FORT**.
5. Le sentier, à gauche, rejoint une route forestière. L'emprunter vers la gauche pour pénétrer de nouveau dans le bois et arriver à **BARAQUE CLÉMENCE**.
6. Tourner à droite sur la route forestière, passer **La Joux derrière** et arriver à **LES BEZ**.
7. Contourner le lac par **La Motte** pour arriver au lieu-dit **ABBAYE EN GRAND VAUX**.
8. Dépasser le parking de l'Abbaye en Grandvaux sur quelques dizaines de mètres avant de tourner 2 fois consécutives sur la droite pour prendre de la hauteur jusqu'à **LA TERAILLA** puis **Les Cornes**. Un sentier forestier vous emmènera jusqu'au **BELVEDERE DU MOULIN**.
9. Continuer le parcours sur une succession de sentiers forestiers et chemins blancs, via **Le Grand Curtil**.
10. De nouveau un relief pour vététistes aguerris mène au belvédère de la **VIERGE D'ÉCUVET** (ne pas hésiter à descendre du vélo).
11. Rejoindre **CHATEAU DES PRES** par les sentiers balisés en bordure des lotissements puis tourner à droite en direction de **La Loye**.
12. Sur votre gauche, entamer la traversée du **Bois des Prélions** et s'approcher, après **Les Culottes**, du belvédère des Douillons.
13. Le passage en bordure de tourbière vous mène à **CHAUX DES PRES**, que vous traversez jusqu'**Au Petit Pont**.
14. Sur votre gauche, une succession de montées plus ou moins raides jusqu'au **Bois du Duchet** vous permet d'accéder à pied au **BELVEDERE DU DUCHET** puis de rejoindre prudemment **Sous Duchet**.

15. Tourner à gauche pour retrouver à **L'Arête** la route forestière et très rapidement le **Pont de l'Arête** sur votre droite.
16. A **Cramoiron**, traverser les pâturages puis **LES PIARDS** jusqu'au départ des randonnées.
17. Suivre la direction de **PRENOVEL** : passer par **Les Huit Fourches** et **La Brire**. A proximité du swin golf, traverser avec prudence la route forestière.
18. Rejoindre **PRENOVEL** sur la droite après **LES ROCHATS**.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

Recommandations

Parcours accessible au VTTAE avec changement de difficulté : parcours rouge

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaison, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vigneron, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Saint-Laurent, prendre la D437 en direction de Chaux-des-Près puis suivre Prénovel par la D28.

Parking conseillé

Parking de la Mairie de Prénovel

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentue, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

RNR des tourbières du Bief du Nanchez

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Conservateur : Laurane Palanchon l.palanchon@parc-haut-jura.fr Parc Naturel Régional du Haut-Jura 29 le village 39310 LAJOUX 03 84 34 12 30

La Réserve naturelle régionale des Tourbières du Bief du Nanchez représente 49 hectares et toute une mosaïque paysagère (milieux prairiaux, forestiers et tourbeux). Situé au fond de la Combe du Nanchez, le complexe tourbeux est traversé par les cours d'eau du Nanchez et de Trémontagne. Inscrit au site Ramsar « Tourbières et lac de la montagne jurassienne », il constitue un ensemble caractéristique des tourbières du Haut-Jura.

- > L'accès, la circulation et le stationnement des véhicules et engins, motorisés ou non motorisés, sont interdits sur le territoire de la Réserve Naturelle,
- > Les chiens et animaux domestiques doivent être tenus en laisse à l'intérieur de la Réserve Naturelle. La circulation et le stationnement des chiens et animaux domestiques sont strictement interdits en dehors des sentiers balisés et voies réservées à cet effet,
- > Sur l'ensemble de la Réserve Naturelle, le bivouac, le campement sous tente, dans un véhicule ou sous tout autre abri est interdit,
- > Sur l'ensemble de la Réserve Naturelle, toute cueillette est interdite,
- > La pratique des activités sportives ou de loisirs est interdite en dehors des itinéraires autorisés à la circulation et au stationnement des personnes.
- > Les manifestations sportives ou de loisirs sont interdites sur l'ensemble du territoire de la Réserve Naturelle. Toutefois, des dérogations peuvent être accordées par le (la) Président(e) du Conseil régional après avis du Comité Consultatif et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Site RAMSAR Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura
29 Le Village
39310 Lajoux
03 84 34 12 30
www.parc-haut-jura.fr/

Le site s'étend entre les villes de Pontarlier et Saint-Claude, dans le massif du Jura. Dénommé « Bassin du Dugeon » lorsqu'il fut inscrit en 2003, le site a été agrandi en 2021 pour passer de moins de 6000 hectares à plus de 12 000 ha. Il comprend maintenant de vastes tourbières emblématiques telles que celles du bassin du Dugeon, les vallées du haut Doubs et de l'Orbe et la vallée de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine. Ses 18 lacs et 2000 ha de tourbières représentent environ 40 % de toute la zone tourbeuse du massif du Jura. Le substrat calcaire favorise la juxtaposition de tourbières alcalines et acides, ce qui, dans ces dimensions, est unique en France. Le site offre de nombreux habitats importants pour une diversité d'espèces protégées au niveau national ou international, des plantes et champignons aux libellules, papillons, poissons, oiseaux, amphibiens et reptiles. Les deux tiers de la population nationale de bécassines des marais (*Gallinago gallinago*) y nichent et le site est aussi une frayère importante pour le grand brochet (*Esox lucius*), le lavaret (*Coregonus lavaretus*), la truite lacustre (*Salmo trutta*) et l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*). Les habitats tourbeux ont été, autrefois, profondément modifiés par l'exploitation de la tourbe, le développement forestier et les activités agricoles mais des mesures de restauration des tourbières ont été appliquées avec succès. Cependant, le site est encore très sensible aux sécheresses et à la pollution provenant des terres agricoles environnantes.

i Lieux de renseignement

**Office de Tourisme Haut-Jura
Grandvaux**

7 place Simone Veil, 39150 SAINT-
LAURENT-EN-GRANDVAUX

info@haut-jura-grandvaux.com

Tel : 03 84 60 15 25

<https://www.haut-jura-grandvaux.com/fr/>

